



**Direction Générale des Services**

## **Conseil municipal du 11 avril 2025 DELIBERATION**

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MALEIG

**Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33**  
**Nombre de présent-e-s : 30**  
**Nombre de votant-e-s : 32**

**Etaient présent-e-s :**

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Présidente,

M. Bernard UTHURRY, Maire,

M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,

M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.

### **3b - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE**

Il est précisé que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents et qu'il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est un document issu d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Pour l'approbation du compte financier unique, le Conseil municipal est placé sous la présidence de Mme Marie-Lyse BISTUÉ, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le CFU 2024 du budget annexe de l'eau potable de la Ville d'Oloron Sainte-Marie ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit :

	Prévu	Réalisé	Reste à Réaliser	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT				- 94.808,29 €
Dépenses	2.853.450,00 €	629.986,41 €	2.095.541,44 €	
Recettes	2.853.450,00 €	1.574.819,56 €	1.055.900,00 €	
FONCTIONNEMENT				346.399,92 €
Dépenses	1.845.650,00 €	1.548.035,84 €	0,00	
Recettes	1.845.650,00 €	1.894.435,76 €	0,00	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>251.591,63 €</b>

Monsieur Bernard UTHURRY, Maire, sort et ne prend pas part au vote.  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe préside la séance.

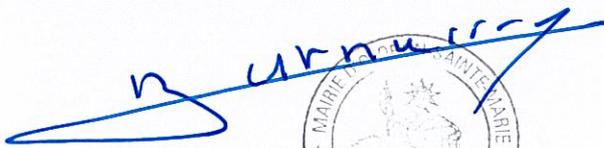
Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 25 mars 2025,

Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

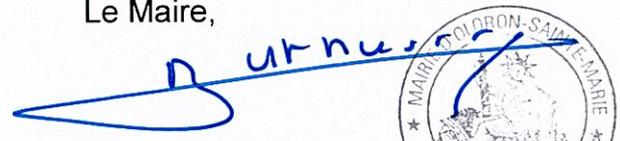
- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau potable,
- **ARRETE** les comptes selon les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2025.  
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 16/04/2025


Le Maire,


**Bernard UTHURRY**